

Bien-être animal



Feuillet d'information : Évaluation des bovins

Élaboré par les Producteurs laitiers du Canada, proAction^{MD} est un programme d'assurance de la qualité à la ferme qui privilégie les pratiques agricoles exemplaires et une culture d'amélioration continue. Le volet Bien-être animal comporte une exigence clé : l'évaluation des bovins. Le producteur doit faire évaluer l'état de chair, les blessures aux jarrets, aux genoux et au cou et la boiterie parmi un échantillon de son troupeau laitier. Enfin, le producteur doit avoir son rapport d'évaluation en dossier lors de sa prochaine validation proAction.

Voici la réponse à certaines des questions fréquemment posées au sujet de l'évaluation des bovins.

Qui va procéder à l'évaluation des bovins de ma ferme?

Avec l'appui des associations provinciales, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont confié la première ronde d'évaluation des bovins (2016 à 2018) à Holstein Canada.

Quand faut-il qu'une première évaluation soit faite?

Depuis septembre 2017, le producteur doit faire faire une évaluation avant de sa prochaine validation. Pour la première ronde, la première évaluation peut avoir été faite jusqu'à 24 mois avant la validation.

Holstein Canada transmet une trousse d'information au producteur bien avant sa prochaine validation. Cette trousse comprend un questionnaire que le producteur doit remplir afin de fournir un choix de dates en vue de la visite d'évaluation et des renseignements sur la ferme (type d'étable, système de traite, etc.) pour aider l'évaluateur à planifier sa visite.

Holstein Canada planifie les visites d'évaluation en fonction du calendrier de classification et de la date de validation de chaque producteur. Afin de faciliter le processus d'inscription au calendrier, le producteur est invité à répondre le plus rapidement possible au questionnaire reçu d'Holstein Canada. Holstein Canada pourrait ne pas pouvoir adapter le calendrier des évaluations des bovins si un producteur dépasse les choix de dates offerts. De plus, si un producteur ne répond pas à Holstein Canada, puis demande plus tard des services d'évaluation des bovins, des frais administratifs additionnels pourraient être exigés pour couvrir les coûts associés à la réintégration du producteur dans la file d'attente.

À quelle fréquence dois-je obtenir une évaluation des bovins?

Il faut procéder à une évaluation des bovins tous les deux ans. La seconde évaluation et les suivantes doivent être faites dans les 12 mois précédant la validation de la ferme.

Quelle formation l'évaluateur a-t-il reçue?

Veiller à ce que les évaluations soient exécutées avec exactitude et uniformité est indispensable. Pour devenir évaluateurs, les employés d'Holstein Canada ont suivi une formation de deux jours et demi comprenant des séances en classe et à la ferme. Les participants doivent ensuite réussir l'examen avant d'être autorisés à procéder à l'évaluation de bovins à la ferme. Les évaluateurs doivent aussi réussir des examens additionnels tous les six mois pour assurer le maintien de l'exactitude de leurs évaluations.

À quoi ressemble le rapport d'évaluation des bovins?

Une fois l'évaluation terminée, le producteur reçoit un rapport d'évaluation des bovins, qui comprend un résumé du pourcentage de vaches ayant obtenu une note acceptable pour chaque mesure, en plus des détails des notes attribuées à chaque vache de l'échantillon évalué. Le document inclut également un rapport comparatif, qui établit la comparaison entre les résultats du troupeau et ceux d'un nombre significatif de troupeaux à travers le pays.

Que signifient les résultats du rapport comparatif?

Les rapports comparatifs indiquent trois catégories :

La **zone verte** = cette zone regroupe les résultats qui répondent aux cibles d'excellence et les résultats

obtenus par la première tranche de 25 % des troupeaux, selon la valeur la plus grande.

Tout résultat dans la zone verte atteint la cible actuelle.

La **zone jaune** = les résultats regroupés dans cette zone ont été obtenus par la tranche médiane de 50 % des troupeaux.

Pour tout résultat dans la zone jaune, le producteur devrait envisager des mesures correctives et viser l'amélioration continue. La cible actuelle est la zone verte.

La **zone rouge** = les résultats obtenus par la dernière tranche de 25 % des troupeaux.

Pour tout résultat dans la zone rouge, le producteur doit rédiger un plan de mesures correctives avant la validation. Le producteur devrait collaborer avec le médecin vétérinaire du troupeau, un nutritionniste et/ou un spécialiste laitier pour établir le plan et amorcer sa mise en place pour améliorer la situation. Le producteur va devoir montrer ses plans de mesures correctives à l'agent de validation.

Remarque : Dans le cas de plusieurs mesures, il est arrivé que plus de 25 % des troupeaux aient atteint les cibles d'excellence. Tous les résultats excellents sont classés d'office dans la zone verte. Les autres troupeaux ont ensuite été répartis entre la zone jaune et la zone rouge : les deux tiers supérieurs constituent la zone jaune tandis que le tiers inférieur constitue la zone rouge

À quoi sert l'évaluation des bovins?

La première ronde d'évaluation va permettre d'obtenir des données qui vont servir de valeurs de référence canadiennes pour l'état de chair, les blessures aux jarrets, aux genoux et au cou et pour la boiterie. L'évaluation de chaque troupeau individuel fournit au producteur des valeurs de référence qu'il pourra utiliser pour mesurer l'amélioration continue du troupeau au fil du temps.

Pour satisfaire à cette exigence proAction, le producteur doit fournir les éléments suivants au moment de la validation :

- le rapport d'évaluation des bovins rempli par un évaluateur qualifié; et,
- un plan de mesures correctives documenté pour améliorer les mesures qui se trouvent dans la zone rouge, le cas échéant.

Si cette documentation n'est pas disponible au moment de la validation, l'agent de validation conclura à une non-conformité majeure, ce qui empêchera le producteur d'obtenir ou de conserver l'accréditation proAction. En vertu des politiques provinciales pertinentes, cela peut s'accompagner de pénalités.

Que dois-je faire d'ici la prochaine évaluation ou validation? Quand dois-je démontrer une amélioration?

Si un troupeau obtient des résultats dans la zone rouge ou la zone jaune pour n'importe quelle mesure, le producteur doit s'efforcer d'améliorer les résultats obtenus lors de la prochaine évaluation. Les PLC prévoient adopter des cibles fixes et des critères d'amélioration fixes applicables à compter de la deuxième ronde d'évaluation. Les associations provinciales informeront les producteurs lorsque ces changements entreront en vigueur.

Comment puis-je améliorer les notes obtenues? Qui peut m'aider?

Le producteur devrait appliquer les plans de mesures correctives élaborer avec l'aide du médecin vétérinaire du troupeau, un pareur d'onglons, un nutritionniste ou un spécialiste laitier afin d'améliorer les résultats obtenus. Les PLC ont publié des feuillets d'information fondés sur des travaux de recherche portant sur l'état de chair, les blessures et la boiterie qui décrivent les causes fréquentes des problèmes observés et des suggestions sur la façon d'améliorer la situation et ainsi obtenir de meilleurs résultats lors des évaluations subséquentes. Le producteur pourrait aussi envisager d'évaluer régulièrement les mesures axés sur les animaux définies au Manuel de référence proAction. Ces outils se trouvent sur le site Web des PLC à l'adresse www.producteurslaitiers.ca/proaction/ressources/bien-etre-des-animaux.

Je n'ai pas fait faire d'évaluation des bovins avant ma validation. Comment faire pour en avoir une maintenant?

Tout producteur qui se retrouve dans cette situation devrait communiquer avec son association provinciale le plus tôt possible afin de discuter des options qui s'offrent à lui en vue d'obtenir une évaluation des bovins.